

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 1 mars 2018

Le jeudi 1 mars 2018 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation
- 4 - Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget (25% des crédits ouverts année n-1)
- 5 - Créations de 2 emplois: adjoint technique principal 2° classe
- 6 - Délibération CAPB Eau : Clôture des budgets, transfert excédents, transfert des RAR,
- 7 - Délibération non application pénalités marché école cantine
- 8 - Subvention Association Zuraidarrak
- 9 - Terrain cabinet médical
- 10 - Approbation zonage eaux pluviales
- 11 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises en application des délégations reçues du conseil :

<u>N° / Année</u>	<u>Date décision</u>	<u>Imput</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Objet</u>
2017029	27/12/2017	2315	Sarl Duhalde Michel et Sas Ets Hastoy	660 685.00	Réhabilitation de la station d'épuration
2017030	28/12/2017	2315	Ing&Eau	3 400.00	Contrôle de conformité des branchements sur lotissement ancien après travaux
2017031	28/12/2017	752		324.44	Location de l'appartement 2° étage droite situé 7 rue principale à Mme OTONDO Maitena
2018001	16/02/2018	615231	M. BARETS Philippe - Bardos	10 370.00	Fauchage bords de route
2018002	16/02/2018	61558	Electricité Pays-Basque 64310 Saint-Pée-sur-nivelle	680.54	Réparation onduleur
2018003	16/02/2018	615232	Doyharçabal Electricité - Espelette	1 488.75	Remplacement candélabre chemin Errebi suite sinistre
2018004	16/02/2018	615228	Mr Etcheverry Xavier 40 380 BAIGTS	690.00	Remplacement automatisme porte garage presbytère

4 - Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget (25% des crédits ouverts année n-1)

Mr le Maire demande l'autorisation de régler les factures avant l'adoption du prochain budget. (à hauteur de 25 pour cent des crédits inscrits au budget de l'année précédente)

Adopté à l'unanimité.

5 - Créations de 2 emplois: adjoint technique principal 2° classe

C'est la création de deux postes au grade d'adjoint technique principal de 2° classe par avancement de grade pour deux agents de la Commune actuellement adjoint technique de 2° classe.

Adopté à l'unanimité.

6 - Délibération CAPB Eau : Clôture des budgets, transfert excédents, transfert des RAR,

Reporté à une réunion ultérieure dans l'attente d'informations complémentaires de la part de la CAPB.

7 - Délibération non application pénalités marché école cantine

Suite au marché concernant l'école primaire et la cantine scolaire et au délai dépassé (retard lié au séchage de la chape), le trésor public demande qu'une délibération soit prise pour que des pénalités ne soient pas appliquées par la perception aux entreprises dans la mesure où ce retard n'est pas imputable aux entreprises.

Adopté à l'unanimité.

8 - Subvention Association Zuraidarrak

L'association Zuraidarrak nous demande une subvention exceptionnelle pour les aider à leur projet de participation aux championnats du monde en Chine de tir à la corde.

Il faudrait décider d'une somme à leur attribuer, Mr le maire propose entre 1000 à 1500 €.

S. Zudaire souligne qu'ils n'y sont pas en tant que représentants de Souraide mais d'Iparalde.

JM Larre : "c'est l'équipe du soka tira de Souraide quand même et ils ne demandent pas habituellement de subvention annuelle".

O Larrechea précise qu'il est à noter que dans tout le club sportif il n'y a pas que des gens d'un même village.

S. Zudaire rappelle que l'on a refusé une aide à une autre personne qui comptait mettre le nom de Souraide sur son bateau.

Mr le maire précise que l'on ne peut pas aider tout le monde et que le club de soka tira existe depuis longtemps il faut quand même les soutenir dans leur projet.

C'est un projet collectif et non individuel, ce club anime toute l'année la vie du village.

Le montant de 1500€ est décidé.

Vote : pour 14 – Abstention : 1 S ZUDAIRE

9 - Terrain cabinet médical

M.le Maire remet aux élus de l'opposition un courrier déposé par M.VILLELA à leur attention. Il indique que ce point ne fera pas l'objet d'une délibération, la proposition de la Commune étant refusée.

Il fait ensuite pour rappel l'historique des différents échanges avec M. VILLELA pour le projet de maison médicale privée que celui-ci envisage.

Suite à lecture d'un article dans le bulletin de l'opposition, dans lequel la proposition d'un bail emphytéotique était évoqué, l'idée a paru intéressante ; Il est toutefois regrettable que jusqu'à lors cette idée n'ait pas été évoquée par le représentant de cette liste.

S ZUDAIRE répond qu'il n'a effectivement pas soumis cette idée en réunion, car elle aurait été comme d'habitude écartée.

M.le Maire lui demande quelle autre idée a été écartée sans discussion, M.ZUDAIRE répond que là sur le moment, il ne s'en souvient pas.

Donc après avoir étudié cette solution, il s'avère que pour la municipalité, elle est la mieux adaptée (bail à long terme : 50 ans minimum). L'avantage de ce type de bail est qu'il est possible de bien cadrer l'utilisation du terrain et de l'affecter uniquement au cabinet médical, donc s'il y a une revente ce ne sera que pour un cabinet médical et non une transformation du bâtiment.

Pour M.VILLELA , elle lui évite de faire l'avance du prix du terrain et lui permet d'utiliser ce terrain pendant tout le bail , de revendre le bâtiment qu'il construira et de le sous-louer.

Lors d'une réunion informelle, nous en avons discuté et décidé que c'était cette proposition uniquement qui serait faite à M. VILLELA avec un montant de loyer qui restait à fixer mais serait de l'ordre du symbolique.

P Genin rappelle que lui n'est pas contre le projet de maison médicale mais que le lieu ne convient pas, le terrain à côté de chez Sagaspe lui semble plus adapté. Il dit l'avoir indiqué à un adjoint lors du repas des fêtes de Souraïde.

M. LARRE répond que cette idée n'a pas été vue en conseil mais que cela amputerait ce terrain et compromettrait son aménagement.

MM GARAT indique qu'elle croyait avoir compris que M.GENIN était opposé à une vente de terrain mais plutôt favorable à une location.

M.GENIN répond qu'il a toujours été favorable à la vente mais pas à cet endroit. Quant à une éventuelle spéculation, il dit qu'il faut faire confiance aux gens.

M Jorajuria lui rappelle que c'était pourtant lui qui avait dit qu'il fallait se méfier que ce ne soit pas un achat qui à terme soit juste de la spéculation.

S Zudaire dit que l'on a reçu un courrier de M. VILLELA.

M. le maire : "oui effectivement, suite à la réunion informelle à laquelle assistait la majorité des membres du conseil, et comme convenu lors de cette réunion, M.VILLELA a été reçu en mairie et la proposition d'un bail emphytéotique lui a été faite. M.VILLELA avait dit qu'il ferait connaître sa position pour la réunion du conseil et a déposé un courrier pour notifier son refus à cette proposition.

M. le Maire souligne également qu'il y a des terrains à vendre par des privés.

S Zudaire demande quelle est alors la solution, pour sa part il propose de revenir en arrière. Il indique que la réunion informelle n'a aucune valeur.

MM Garat répond en effet que l'objet de cette réunion était seulement d'arrêter une proposition avant de recevoir les demandeurs, la seule délibération ayant été prise et votée en conseil municipal est la vente d'un terrain d'environ 900 m2 à 150 euro le m2.

M. le Maire confirme que cette décision reste en vigueur à ce jour.

10 - Approbation zonage eaux pluviales

Le conseil municipal doit d'approuver le zonage d'eaux pluviales comme on l'avait fait pour l'assainissement.

La priorité est de l'approuver en conseil municipal pour après être soumis à enquête publique.

Ce document est nécessaire pour finaliser le financement des travaux de la station d'épuration, il doit démontrer la nécessité de créer un bassin d'orage.

L'agence de l'eau qui doit fournir cette subvention attend ce document. La CPAB conditionne le lancement des travaux aux aides qui seront attribuées.

Voté à l'unanimité

11 - Questions diverses

Nous allons procéder à la destruction de la maison qui se trouve derrière la micro crèche, de manière à travailler sur la maison Ttipienea mais également sur les parkings et une demande de la micro crèche car leur parc est trop restreint. Un bailleur social a été contacté et lance une étude de faisabilité sur la restauration des maisons Ttipienea et Iturriosenea.

Nous devons recevoir également les esthéticiennes pour finaliser les locaux commerciaux que l'on voudrait créer et voir avec elles où l'on s'arrête au niveau des travaux. 2 locaux d'environ 40 m2 seront créés.

M Arana demande si la bâtisse va être rasée.

M. le maire précise que l'on a interrogé l'architecte, mais que raser va être plus coûteux.

M. le Maire a reçu Beñat ITOIZ qui fait une conférence de presse sur la châtaigne ce samedi, à laquelle nous sommes tous invités, il organise la journée de la châtaigne à Bidarray avec toute son histoire.

M Arana demande quelques précisions sur l'aménagement du bourg.

S Zudaire demande si nous sommes au courant de la décision de sud Mine de faire appel de la décision du gouvernement.

Il nous montre sur carte les points de forage qui sont prévus sur Souraide.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -

ECHEVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZAMORA P -

ZUDAIRE S -